

Le SNEP- FSU Aix Marseille pour vous aider

BULLETIN SPECIAL STAGIAIRES 2024/2025



Cher.e collègue, le SNEP académique tient à vous féliciter pour votre réussite au CAPEPS (externe ou interne) ou à l'agrégation. Vous êtes nombreux à avoir été affectés à Aix-Marseille pour la rentrée 2024.

Vous êtes affectés sur des établissements supports (postes « gelés » lors du mouvement intra et sur des BMP (Bloc de Moyens Provisoires).

Suite à la dernière loi de transformation de la Fonction Publique, il n'y a plus de Groupe de Travail sur les affectations des stagiaires avec les organisations syndicales et les représentants des personnels. Malgré cela, nous mettons tout en œuvre pour rester en contact avec vous et vous aider. Nous vous invitons à nous signaler tout problème lié à votre affectation afin que nous puissions vous conseiller dans vos démarches auprès de l'administration si nécessaire.

Les lauréats des concours externes sont affectés sur les académies le 3 juillet. (prévisionnel)

Vous avez ensuite 2 jours le 9 et 10 juillet pour effectuer vos 6 vœux précis dans l'académie : <https://foncstag.ac-aix-marseille.fr>

Les rectorats procéderont ensuite aux affectations en établissement aux environs du 15 juillet

Il est possible de calculer votre barème dès maintenant et découvrir les règles de ce mouvement en consultant :

- le BO régissant les affectations 2024 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo17/MENH2409601N>

- et le bulletin de l'Académie précisant les modalités d'affectation des stagiaires : <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA1011/SG1011-181.pdf?ts=1718258890>

Le caractère tardif des affectations doit être accompagné de mesures adéquates et pris en compte au moment d'établir les calendriers de la rentrée dans les établissements, les INSPÉ et les centres de formation !

Nos vous invitons à nous faire part de vos préférences par retour de mail. Retournez votre fiche de vœux au SNEP Aix Marseille

Fiche page 3 et retour à corpo-aix@snepfusu.net et lolotte.13@free.fr

Précisez bien vos grades et discipline ainsi que votre type de concours (CAPEPS, Agreg, externe, interne, renouvellement de stage)

La liste des supports réservés aux stagiaires est uniquement consultable lorsque vous vous connectez pour faire vos vœux.

Attention : vous pouvez connaître votre académie d'affectation avec un lien vers une page spécifique du site de cette académie, sur laquelle vous pourrez prendre connaissance des informations utiles quant aux démarches à accomplir en vue de l'affectation en établissement. (vœux à saisir dès la connaissance de votre académie d'affectation)

L'administration vous affectera ensuite en fonction de votre barème L'arrêté d'affectation, de même que le courrier d'invitation à la journée d'accueil, sera transmis par voie postale. Tout changement d'adresse devra donc être rapidement communiqué à la D.I.P.E.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer fin aout, mais n'hésitez pas à contacter d'ores et déjà le SNEP Aix Marseille pour toute question.

Pensez à nous transmettre un double de vos vœux et n'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées (adresse postale pour recevoir nos publications, adresse électronique si celle-ci vient à changer, numéro de téléphone pour que l'on puisse vous joindre).

NB : Nombre d'entre vous ne recevrons pas ce courrier, car nous ne disposons pas de toutes les coordonnées. **Parlez-en aux autres stagiaires de votre connaissance et invitez-les à nous contacter.** La solidarité en EPS n'est pas un vain mot. Le SNEP, syndicat largement majoritaire dans la profession en a fait depuis longtemps une de ses valeurs phares. Nous savons tous que bien démarrer dans le métier est essentiel. Nous vous accompagnons.

Contacts au Rectorat d'Aix-Marseille :

L'Administration a un dispositif d'accueil rectoral, vous pouvez prendre directement contact avec les services chargés de la gestion administrative et financière de votre dossier.

• Secrétariat de la D.I.P.E : 04 42 91 73 65

• Coordonnatrice du mouvement : M LOPEZ-PALACIOS 04 42 91 74 39

CHEF DE BUREAU	LANZI-ESCALONA Méline	04 42 91 73 77
GESTIONNAIRE EPS	FRONTIL Nicole	04 42 91 73 84
	SEYADE Zoubida	04 42 91 73 85
	MONTI Frédéric	04 42 91 73 83

Semaine d'accueil : Dans l'académie d'Aix-Marseille une semaine d'accueil de 3 jours aura lieu entre le mardi 27 et le jeudi 29 aout au campus St Jérôme à Marseille. Une **rencontre avec les organisations syndicales sera organisée le mardi matin 27 aout sur le campus**. Le SNEP proposera également un **stage « Entrée dans le métier » en visio en début d'année**. Toutes les infos pour s'inscrire sur notre site à la rentrée. <http://www.snepfsu-aix.net/aix/>.

Le détail de la formation sera précisé lors de la semaine d'accueil, de même que les modalités de déroulement de l'année de stage. (Jour/ horaire) Si vous n'avez pas reçu le courrier précisant votre affectation et l'invitation à vous connecter à cette journée ou si vous souhaitez des précisions complémentaires, vous êtes invité(e) à prendre contact avec les correspondants de la D.I.P.E.(04.42.91.73.65) Vous devez également adresser à la DIPE l'ensemble des pièces justificatives constituant votre dossier. ce.dipe@ac-aix-marseille.fr avant le 19 aout.

IMPORTANT ! NOUVEAUTE DEPUIS LA RENTREE 2022 :

Lauréats du concours 2024, si vous êtes titulaires d'un Master MEEF ou que vous justifiez d'une expérience dans la discipline vous effectuerez un service à temps complet en tant que stagiaire. Vous aurez 10 jours de formation dans l'année (le mardi).

Si vous êtes titulaires d'un Master disciplinaire et que vous ne justifiez pas d'une expérience significative dans l'enseignement vous effectuerez un service à mi-temps soit 8 ou 9 h d'enseignement et 3h d'AS sur un semestre (lundi, mercredi et jeudi en établissement). Les mardis et vendredis étant consacrés à la formation à l'INSPE.

Le SNEP défend le retour à un stage à mi-temps pour tous afin de permettre une entrée progressive dans le métier tout en continuant à se former. Le SNEP demande également que le rôle des tuteurs soit revu pour ne plus se confondre avec l'évaluation. Ceux-ci devraient avoir une décharge horaire pour suivre les stagiaires et une formation pour assurer leur mission.

Période de prise de fonction : Le SNEP demande à ce que les stagiaires soient officiellement recrutés à la date correspondant aux journées d'accueil afin que ces journées soient reconnues comme faisant partie du service donc payées, ouvrant droit à des indemnités de déplacement et à une couverture en cas de problème (accident de travail) !

Stagiaire est une position statutaire : Votre réussite au CAPEPS vous a permis de devenir « fonctionnaire stagiaire ». Pour le SNEP, vous êtes des collègues à part entière. A ce titre, vos droits sont ainsi identiques à ceux de tous les professeurs d'EPS.

Calendrier : Il convient de prendre RDV avec votre chef d'établissement dès que vous aurez connaissance de votre affectation.

9 et 10 juillet (jusqu'à minuit)	Saisie des vœux par Internet
Avant le 15 juillet	Affectation faite par la D.I.P.E.
	Envoi par la DIPE de l'arrêté d'affectation
Avant le 19 août	Envoi des justificatifs du diplôme
Du 27 au 29 août 2024	Journées d'Accueil
30 / 08 / 2024	Prérentrée des enseignants dans les établissements
02 / 09 / 2024	Rentrée des élèves dans les établissements

Nouveau dispositif de formation initiale depuis deux ans

Cette année encore, les M2 pourront bénéficier d'un contrat de 6h + 1h d'A.S en responsabilité et seront avec vous sur la formation INSPE : Ils auront le statut de contractuel alternant.



N'oubliez pas de vous syndiquer dès la rentrée !!!

UN STAGIAIRE SYNDIQUÉ, C'EST UN STAGIAIRE PROTÉGÉ!

SEULEMENT 34€ APRÈS DÉDUCTION D'IMPÔTS

SNEP F.S.U. Aix-Marseille

